

possédées par le duc de Bourbon, et qui avait même porté ses réclamations au concile de Bâle, y renonça définitivement par un traité conclu à Villefranche, le 23 février, et ratifié à Chambéry le 11 septembre.

En 1447, il y eut à Trévoux une assemblée de députés de la part des ducs de Savoie et de Bourbon, pour le règlement des limites de leurs états. Dans le courant du siècle, à diverses époques, il se tint plusieurs assemblées à Trévoux, pour régler le taux du don gratuit qu'il était d'usage d'offrir au souverain.

En 1460, dans un de ces différends si communs qui s'élevèrent entre les ducs de Bourbon et de Savoie, les troupes de ce dernier vinrent ravager les environs de Trévoux.

En 1467, les habitants de Trévoux exaspérés contre les Juifs, à cause de leurs usures, les accusèrent de plusieurs crimes, et demandèrent leur expulsion. Le duc de Bourbon la leur accorda, à condition pourtant qu'ils paieraient les droits que payaient les Juifs qu'ils voulaient expulser. Car, en principe avisé et prudent, il ne voulait pas que ses revenus souffrissent quelque diminution de cet acte de condiscendance. Les habitants élevèrent quelques difficultés; enfin ils se décidèrent à payer un droit de 8 livres par tête, et ce droit a subsisté jusque vers la fin du seizième siècle. Mais ce nouvel arrêt ne fut pas mieux exécuté que le précédent: il resta encore des Juifs à Trévoux jusqu'en 1488 qu'ils se retirèrent entièrement et portèrent ailleurs leur industrie et leur commerce. Cependant, plusieurs d'entre eux se convertirent, et leurs descendants résident encore à Trévoux ou dans les environs. Les familles Jossion, Michel, Samuel, Salomon attestent par leur nom une origine juive, et sont devenues des familles honorables du pays.

Les Juifs occupaient la partie orientale de la ville et une rue qui portait leur nom (c'est maintenant la rue Japperie): une tour près de leur quartier s'appelait Tour des Juifs; elle est maintenant abattue: ils avaient une synagogue et une école dans la grande rue: ce fut depuis l'Auditoire de la ville.

En 1468, Trévoux fut ravagé par une maladie contagieuse.

En 1483, le duc de Bourbon, Jean second, fit transporter le